



# FICHE SÉCURITÉ 2009

**Face à la multitude et à la complexité des textes et des réglementations qui s'appliquent sur nos exploitations en matière d'hygiène et de sécurité au travail, le Groupement des employeurs et le Pôle employeurs du Syndicat général des vignerons avaient décidé, au début de l'année 2009, d'informer et de conseiller les vignerons, par des astuces et quelques recommandations, chaque mois en la matière.**

**Ainsi, depuis mars 2009, les vignerons ont pu prendre connaissance de thèmes divers via les fiches sécurité mensuelles : du document unique aux autorisations de conduite, en passant par le risque électrique ou encore les risques de chute, neuf fiches sécurité ont doré et déjà été rédigées. Nous avons souhaité que ces fiches soient un outil d'information, le vôtre, utile et commode au quotidien, simple à lire, pratique à utiliser, facile à repérer et à conserver.**

## Voici le récapitulatif des fiches parues en 2009 :

### MARS 2009

Fiche sécurité n°1 : L'évaluation des risques professionnels et le document unique



Pour assurer et protéger la santé et la sécurité des salariés comme l'exige le code du travail, l'employeur a l'obligation depuis 2001 de consigner sur un document unique l'évaluation des risques professionnels identifiés au sein de son entreprise. Comment le rédiger ?

### AVRIL 2009

Fiche sécurité n°2 : Formations et informations sur le lieu de travail



L'employeur doit organiser régulièrement une formation pratique à la sécurité à ses salariés. Oui mais quand ? Comment ? Auprès de qui ? De même, certains affichages sont désormais obligatoires sur le lieu de travail. Lesquels ?

### MAI 2009

Fiche sécurité n°3 : Engins mobiles servant au levage ou à la manutention de charges : formalisme, vérifications et autorisations



Les équipements de travail que l'employeur met à la disposition des salariés, tels que les appareils de levage ou encore leurs accessoires, doivent être certifiés conformes aux normes en vigueur. Lesquelles ? Qu'est-ce que le carnet de maintenance, quand faire vérifier le matériel, etc. ?

### JUIN 2009

Fiche sécurité n°4 : Le risque chimique sur l'exploitation viticole



Tout travail au cours duquel des agents chimiques dangereux sont utilisés par les salariés doivent être identifiés et évalués. Comment ? De même, la prévention en la matière doit être renforcée. Comment ?



## JUILLET 2009

### Fiche sécurité n°5 : Intervention d'une entreprise extérieure sur l'exploitation



Lorsqu'une opération doit être réalisée sur l'exploitation par le personnel d'une entreprise extérieure, le chef d'entreprise concerné doit notamment coordonner l'ensemble des travaux, réaliser une inspection des installations et des matériels et établir un plan de prévention. Dans quelles conditions, quand et avec qui ?

## AOUT-SEPTEMBRE 2009

### Fiche sécurité n°6 : Opérations de chargement et de déchargement sur l'exploitation



Comment organiser les opérations de chargement et de déchargement réalisées par des entreprises extérieures transportant des marchandises en provenance ou à destination d'une entreprise d'accueil (ex : livraison de bouteilles, départ de moûts, etc.) ? Qu'est-ce que le protocole de sécurité, quand et comment le rédiger ?

## OCTOBRE 2009

### Fiche sécurité n°7 : Le risque électrique et la vérification des installations électriques



Quand, comment et à quelle fréquence vérifier les installations électriques de l'exploitation ? Quelle habilitation obtenir pour intervenir sur une installation électrique ?

## NOVEMBRE 2009

### Fiche sécurité n°8 : Les risques de chute



Les chutes de hauteur, de plain-pied ou encore l'effondrement d'objets doivent faire l'objet, sur l'exploitation, de mesures de prévention et de sécurité. Lesquelles ?

## DECEMBRE 2009

### Fiche sécurité n°9 : L'organisation des secours dans l'exploitation



Tout chef d'entreprise est responsable de l'organisation des secours dans son établissement. Quelles sont les mesures générales de sécurité en la matière ? Qu'est-ce que la formation sauveteur-secouriste au travail ? Que doit contenir l'armoire à pharmacie ?

**Le Groupement des employeurs et le Pôle employeurs poursuivront ces travaux tout au long de l'année 2010. Si vous souhaitez que certains autres thèmes soient abordés dans ces fiches, n'hésitez pas à contacter Anne Collot, Pôle employeurs, au 03.26.59.55.01 ou [employeurs@sgv-champagne.fr](mailto:employeurs@sgv-champagne.fr).**

**Important :** Les fiches sont téléchargeables sur le site su SGV ([www.sgv-champagne.fr](http://www.sgv-champagne.fr)) ainsi que sur celui de La Champagne Viticole ([www.lachampagneviticole.fr](http://www.lachampagneviticole.fr), rubrique documents utiles).